



• CONCOURS EPINGLES 10M •

DISPOSITIONS D'EXECUTION – CONCOURS EPINGLES EDITION 2022 – 2023

1. Base

Selon le règlement du CE-P10 de la FST, Règ. 4.04.4203 édition 2018

2. Date

Du 15 Octobre 2022 au 31 Mars 2023

3. Retour des résultats

Dès la fin des tirs, au plus tard le 10 Avril 2023. Courrier A.

4. Finances

Les prix des passes sont fixés comme suit, dont CHF 1.00 par feuille de stand revient à la société organisatrice. **Pour les catégories d'âge jusqu'à U21, le prix de la passe est toutefois diminué et de ce fait, le montant de CHF 1.00 ne peut plus être déduit par les sociétés.**

Degré 1: bronze	CHF 4.00	jusqu'à U 21	CHF 2.00
Degré 2: argent	CHF 4.00	jusqu'à U 21	CHF 2.00
Degré 3: or	CHF 4.00	jusqu'à U 21	CHF 2.00

5. Classes d'âge / catégories pour l'année de compétition 2022 - 2023

L'âge selon l'année de naissance atteint à la fin du concours est déterminant.

Juniors	U17	Elite	E
Juniors	U19	Seniors	S
Juniors	U21	Vétérans	V
		Séniors vétérans	SV

6. Allègements de position et aides de tir

Selon le règlement CE-P10, art. 11, les classes d'âge U10 à U15 peuvent profiter des allègements prévus dans les DE relatives aux positions et aides de tir (Doc.-No 6.54.01) soit :



U10 à U13	appui fixe (debout)
U15	appui mobile (debout)

7. Cibles

Carton

Les sociétés utilisent des cibles de compétition P10m de la FST numérotées chronologiquement et utilisées dans l'ordre de leur numérotation.

Electronique

Les bandes d'impression des résultats doivent être fixées au dos de la feuille de stand au moyen d'un trombone.

8. Programme de tir

Selon l'extrait des DE Doc.-N° 4.71.02 de la FST joins à ces DE cantonale.

9. Distinction / Distinctions Spéciales

Voir règlement CE-P10, art. 12/13.

Il est absolument nécessaire d'indiquer si le tireur désire l'épingle ou la bonification des points.

Les distinctions spéciales peuvent être commandées jusqu'au 10 avril au moyen du formulaire 4.71.03 « Demande pour l'obtention de la distinction spéciale CE-P10 auprès du responsable cantonal de la FSVT.

10. Décompte

Les feuilles de stand doivent être remplies entièrement et lisiblement. Le numéro de la licence est à indiquer sur la feuille de stand. Les sections sont instamment priées de renvoyer le décompte immédiatement après la fin des concours, mais au plus tard jusqu'au 10 avril 2023 au responsable cantonal 10m.

11. Dispositions Finale

Le montant total dû est à verser au CCP 19-2407-5 jusqu'au 10 avril 2023, compte 6172